

AUDITEURS ASSOCIES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 200 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 26 RUE ATLANTIS PARC D'ESTER BP 96981

87069 LIMOGES CEDEX (HAUTE VIENNE)

399315829 RCS LIMOGES

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE **EN DATE DU 11 FÉVRIER 2010**

L'an deux mille dix,

et le onze février, à dix-huit heures ,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 19 janvier 2010.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Yves CROGUENNEC préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 9 159 actions sur les 9 159 composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur MARC AUCHABIE, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 19 janvier 2010.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport du président,
- les statuts sociaux,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise en compte de la démission d'un Directeur Général Délégué
- Changement de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.
-

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNIQUE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Jacques DESSAIX, Directeur Général Délégué à compter de ce jour, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 mars de chaque année.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de six (6) mois, qui commence à courir le 1er octobre 2009 pour se terminer le 31 mars 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale modifie la rédaction de l'article 24 des statuts comme suit :

"Article 24 – Exercice social"

"L'exercice social commence le 1er avril et se termine le 31 mars de chaque année."

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un actionnaire.



Enregistré à : **S.I.E.C DE LIMOGES EXTERIEUR**

Le 12/02/2010 Bordereau n°2010/255 Case n°10

Ext 879

Enregistrement : 125 €

Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agent

